



TEXTE ADOPTÉ n° 654

« Petite loi »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2010-2011

3 mai 2011

PROPOSITION DE LOI

*visant à **interdire** l'utilisation des **phtalates**,
des **parabènes** et des **alkylphénols**,*

ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE
EN PREMIÈRE LECTURE.

*L'Assemblée nationale a adopté la proposition de loi dont la teneur
suit :*

Voir les numéros : **2738** et **3306**.

Article unique

La fabrication, l'importation, la vente ou l'offre de produits contenant des phtalates, des parabènes ou des alkylphénols sont interdites.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 3 mai 2011.

Le Président,
Signé : BERNARD ACCOYER

ISBN : 2-1113-2158-3



ISSN 1240 - 8468